

# Rapport d'activité 2024



[urps-orthophonistes-idf.fr](http://urps-orthophonistes-idf.fr)

56, rue de Vouillé 75015 Paris

## I. En 2024, poursuite du travail de représentation

### 1. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE DANS LES CTS

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), présents dans chaque département, sont composés de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé. Leur principale mission est de mettre en cohérence les projets portés par l'ARS avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes ainsi abordés sont divers, et propres aux enjeux du territoire concerné.

Il peut y avoir jusqu'à 50 membres, désignés pour 5 ans, et répartis dans plusieurs collèges :

- Collège des professionnels et offreurs des services de santé
- Collège des usagers du système de santé
- Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné
- Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale
- Un autre collège composé de deux personnalités qualifiées.



A la suite du renouvellement des mandats des URPS en 2022, de nouveaux élus ont été désignés dans les CTS franciliens. La durée de leur mandature est de cinq ans.

Au 31 décembre 2024 les élus URPS des 8 CTS franciliens étaient les suivants :

<b>Département</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Paris (75)</b>	Yorick BERGER Marie-Aude SCHMÜCKEL Corinne GIRBAL	Laurent PINTO Philippe PENIGAULT Hala SARMINI
<b>Seine et Marne (77)</b>	Olivier GODART Eric GOUEL Céline RACLOT	Nicolas GOOSSENS Dominique BULARD Isabelle DI CIOCCIO
<b>Yvelines (78)</b>	Matthieu DELBOS Benoît FOSSE Charlotte GAUTHIER	Philippe RICHARD Laïna VERIN Pauline MARTIN
<b>Essonne (91)</b>	Virginie BUISSON Anne-Sophie HADELER Serge BELLAÏCHE	Jérôme ZULBERTY Damien NICOLINI Camille COURCIER
<b>Hauts de Seine (92)</b>	Charles-Antoine NILLAMEYOM Yvan TOURJANSKY Stéphane GILLERON	Thomas-Olivier MC DONALD Xavier GROS Bertrand AUPICON
<b>Seine Saint Denis (93)</b>	Samia AMARA Abdelaali BENAMARA Nicolas BLONDEEL	Maud MINGEAU Fabien POINTLOUP Corinne FARGES
<b>Val de Marne (94)</b>	Eric DOURIEZ Sébastien MARTIN Bernadette HERAULT	Laurence PEREIRA <i>A nommer</i> Véronique DISSAT
<b>Val d'Oise (95)</b>	Edith LASSY Théo LABAT Georges NOACHOVITCH	<i>A nommer</i> Nicolas LEFORTIER Isabelle MARQUE

En 2024, les élus des URPS ont pris part à 43 CTS (bureaux et plénières) dans les départements de l'Essonne (8 réunions), de Seine-et-Marne (3 réunions), des Hauts de Seine (11 réunions), des Yvelines (2 réunion), de Paris (6 réunions), de Seine-St-Denis (5 réunions) du Val d'Oise (1 réunion) et du Val de Marne (7 réunions).

## 2. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE A LA CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance de démocratie sanitaire qui contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

Elle a pour mission d'organiser des débats publics réunissant tous les acteurs du secteur de la santé, y compris les usagers.

La CRSA est composée de près de 100 membres répartis en 8 collèges :

- Les collectivités territoriales
- Les usagers
- Les conseils territoriaux de santé
- Les partenaires sociaux
- Les acteurs de la cohésion et de la protection sociale
- Les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé
- Les offreurs de services de santé
- Les personnalités qualifiées

D'autres personnalités disposent d'une voix consultative, parmi elles : le Directeur Général de l'ARS, le préfet de région, des représentants de l'Assurance Maladie,...

Les membres des URPS nommés à la CRSA :

▪ **Commission Permanente de la CRSA :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

→ 11 commissions permanentes se sont tenues en 2024.

▪ **Séance plénière de la CRSA :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Stéphane GILLERON	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT

→ 7 séances plénières ont eu lieu en 2024.

▪ **Commission spécialisée « Prévention » (CSP) :**

Elle est chargée de formuler des propositions pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

→ 2 CSP ont eu lieu en 2024.

▪ **Commission spécialisée « Droits des usagers » (CSDU) :**

Elle a pour rôle d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

→ 4 CSDU ont eu lieu en 2024.

▪ **Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS) :**

Cette commission est consultée par l'ARS sur les sujets suivants :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé (maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde, etc.)
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins et les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de Groupements de Coopération Sanitaire (GCS)
- la recomposition de l'offre de soins

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Fatima SAID DAUVERGNE	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT

→ 10 CSOS ont eu lieu en 2024.



### 3. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE A L'AIUF

Alors que les URPS ont vu le jour par la loi HPST du 21 juillet 2009, leurs élus franciliens ont décidé, huit ans plus tard, de promouvoir l'interprofessionnalité et la coordination des parcours de soins en créant l'Association Interurps Francilienne (AIUF).

Créée en décembre 2017, l'AIUF s'est donné pour missions :

- d'accompagner l'action des URPS franciliennes par une démarche de mutualisation.

- de promouvoir les missions des URPS franciliennes à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS initiées par la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST).

- de favoriser l'expression partagée des professionnels de santé en Ile-de-France auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé sur des sujets transversaux aux professions de santé libérales.

- de favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux.

- de contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral notamment dans le cadre du virage ambulatoire.

- de contribuer au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagée.

Les représentants de l'URPS Orthophonistes à l'AIUF sont :

- Anne-Sophie HADELER (titulaire) Sarah DEGIOVANI (suppléante)
- Raphaëlle KWANTES (titulaire) Cécile RENOUE (suppléante)

Raphaëlle KWANTES fait partie du bureau de l'AIUF et y occupe la fonction de trésorière adjointe.

#### Projet ROR :

L'URPS Orthophonistes a fait partie du comité de pilotage de l'expérimentation du déploiement du ROR chez les MK et les SF sur le territoire de 2 CPTS des Yvelines, qui a démarré en septembre 2024.

Malgré des résultats très en deçà des attentes, l'expérimentation a permis d'identifier des leviers d'action pour améliorer le déploiement du ROR auprès des professionnels libéraux. La perspective 2025 est d'élargir à tout le département des Yvelines et d'intégrer les orthophonistes dans cette expérimentation.

#### Projet Chargé de Mission Mutualisé :

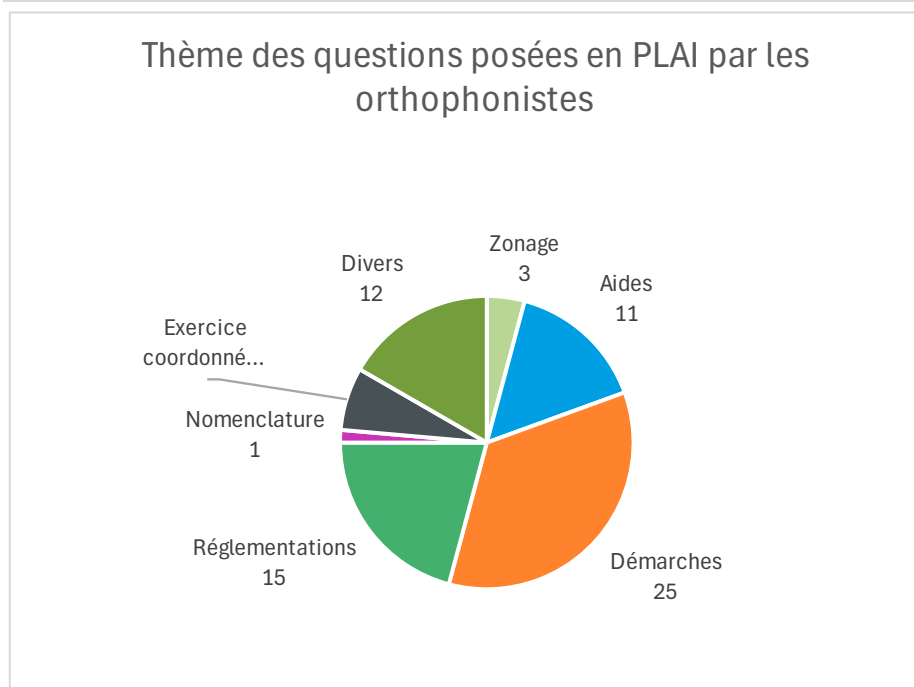
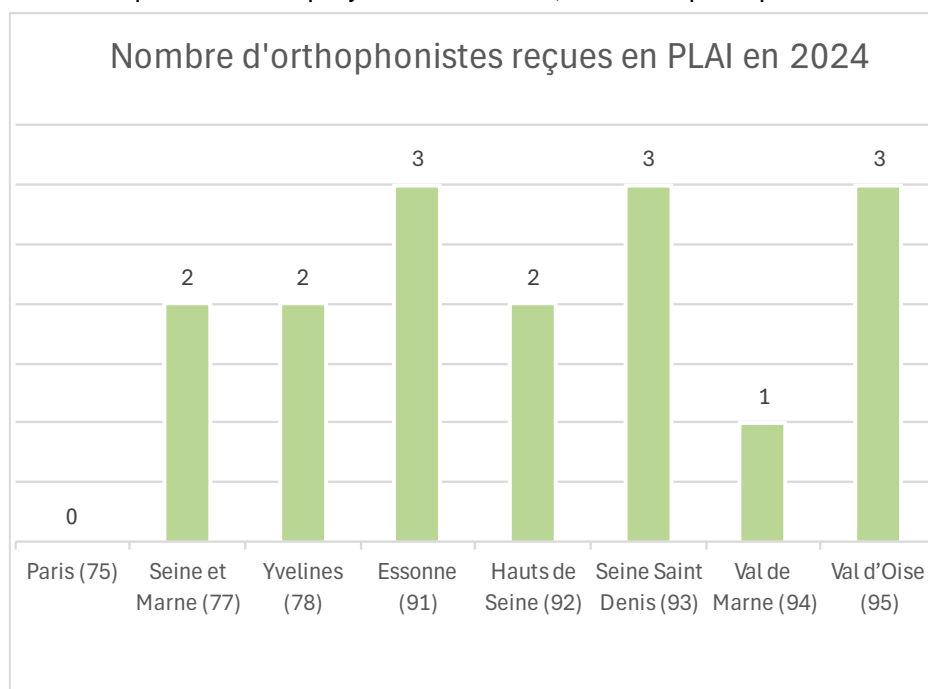
L'AIUF porte un projet de recrutement d'un chargé de mission mutualisé qui serait un appui aux URPS à faible démographie (Orthoptistes, Pédiatres-Podologue, Orthophonistes, Sages-Femmes) pour mener à bien l'ensemble des missions dévolues aux URPS, tant d'un point de vue mono que pluridisciplinaire.

### Permanences locales d'aide à l'installation :

L'AIUF organise chaque mois des permanences locales d'aide à l'installation (PLAI), auxquelles les membres de l'URPS Orthophonistes participent activement.

Ces permanences visent à accompagner les professionnels ou futurs professionnels, en réunissant les principaux acteurs inscrits dans le processus d'installation : les délégations départementales de l'ARS, de la CPAM, des Ordres et des URPS.

68 Permanences ont été réalisées en 2024 et ont reçu 268 professionnels de santé, dont 16 orthophonistes qui avaient un projet d'installation, deux fois plus qu'en 2023.





### Participation au Comité de pilotage sur les violences faites aux professionnels de santé :

Face à l'augmentation des violences à l'encontre des professionnels de santé libéraux, l'AIUF, en partenariat avec l'URPS Médecins Île-de-France, a lancé en 2023 un plan d'action régional visant à renforcer la sécurité des soignants.

Ce projet repose sur quatre axes principaux :

1. Sécuriser l'exercice professionnel
2. Former les soignants
3. Communiquer et sensibiliser
4. Faire évoluer la législation

Un comité de pilotage composé d'acteurs institutionnels et associatifs (ARS, Région IDF, Ordres et URPS) a été instauré pour piloter le projet et identifier des solutions concrètes face aux agressions subies par les soignants.

L'URPS Orthophonistes a fait partie des groupes de travail 'Communication', 'Formation Professionnelle', 'Sûreté-Sécurisation des cabinets' et 'Disposition réglementaires'.

Elle a participé à la sélection d'un organisme de formation qui formera les PS à la prévention des violences en auditionnant des acteurs et en participant à des formations 'test'

## **II. Promouvoir l'Orthophonie au niveau régional**

### **1. FORMATION ANOSMIE-DENUTRITION**

L'URPS Orthophonistes d'IDF fait partie d'un groupe de travail (avec l'ARS, l'Association ROMDES, l'association Anosmie.org et d'autres partenaires) de construction de formations en ligne et de webinaires sur le thème de l'anosmie et de la dénutrition.

Après la formation 'Rééducation Olfactive' en E-Learning qui s'est déroulée entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2023 et qui a attiré 460 professionnels de santé, l'URPS a poursuivi son partenariat en participant à l'élaboration et la présentation de 2 webinaires sous la forme de cas cliniques en lien avec l'Anosmie/Dénutrition.

Le premier webinaire 'ANOSMIE ET DENUTRITION' a été diffusé le 26 septembre 2024 et est disponible en replay : <https://youtu.be/9aqVEtUM6nU>

Le second webinaire 'DENUTRITION ET BPCO' a été diffusé le 17 octobre 2024 et est disponible en replay : <https://youtu.be/FQ59Mow3YVE>

### **2. LISTE ATTENTE COMMUNE TERRITORIALE :**

L'URPS Orthophonistes a décidé le lancement de la Liste d'Attente Commune territoriale (LAC). Ce dispositif a pour objectifs :

- De fluidifier la demande de soin et de libérer du temps non clinique aux orthophonistes
- De reterritorialiser le soin en permettant au patient de trouver un professionnel le plus proche de chez lui
- Soulager le patient en recherche de soins orthophoniques en lui proposant une démarche unique.

Plusieurs réunions de présentation en visio ont été proposées au cours de l'année 2024.

Fin 2024 42% des orthophonistes d'Île de France avaient validé leur compte.

Le fort décalage entre l'offre et la demande entraîne un moins bon taux de résolution en IDF par rapport au national : 15% contre 25% en avril 2024, 5% en décembre 2024.



**BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS CHEZ L'ORTHOPHONISTE ?**

Inscrivez-vous sur la **liste d'attente commune** aux orthophonistes de la région.

→ Rendez-vous sur **Inzee.care**



**Faire une demande de rendez-vous en orthophonie de manière simple et rapide**

vous avez une ordonnance du médecin pour un bilan orthophonique

- Rendez-vous sur **Inzee.care**
- Votre demande est envoyée aux orthophonistes les plus proches de chez vous
- Si un orthophoniste accepte votre demande, il vous contactera par téléphone
- Si aucun orthophoniste n'est disponible, vous restez inscrit sur une liste d'attente commune, consultable par tous les orthophonistes inscrits. Lorsqu'un orthophoniste a une place, il peut venir consulter la liste.

Afin de rester inscrit sur la liste d'attente, un mail de reconfirmation vous sera envoyé tous les 2 mois.

La demande peut être faite par un proche ou un professionnel de santé, sur consentement explicite du patient.

Rendez-vous sur **Inzee.care**



Ce dispositif est financé par les unions régionales de professionnels de santé orthophonistes (URPS). Il est offert à tous les orthophonistes libéraux conventionnés de la région.





### 3. PLATEFORME PREVENTION SOINS ORTHOPHONIE (PPSO)

L'URPS Orthophonistes a signé avec l'ARS IDF un CPOM d'une durée de 3 ans pour le déploiement du dispositif PPSO.

Cette plateforme a pour objectifs de permettre une meilleure information et orientation des patients ('Ai-je besoin d'un orthophoniste ?') grâce à la consultation du site internet allo-ortho.com et à une éventuelle régulation réalisée par un orthophoniste régulateur, ainsi qu'un possible adressage si l'entretien de régulation a établi l'indication d'une consultation orthophonique.

L'URPS Orthophonistes d'IDF a organisé une dizaine de réunion de présentation du dispositif aux orthophonistes. 15 orthophonistes régulateurs ont été recrutés et formés. Les premières régulations ont démarré en juin 2023.

Parallèlement, des présentations du dispositif PPSO ont été organisées et ont permis d'informer l'ensemble des PMI de Paris, de prendre contact avec celles du Val d'Oise, ainsi que de nombreuses CPTS en Essonne et en Seine-Saint-Denis.

Pour promouvoir le dispositif PPSO, l'URPS Orthophonistes IDF a participé à la journée régionale de la FEMASIF à Enghien les Bains, en y tenant un stand. Participer à cet événement a permis de rencontrer de nombreux professionnels et de distribuer affiches et flyers.

L'URPS Orthophonistes d'IDF a également été conviée par l'URPS Bretagne à présenter le dispositif PPSO, lors de la journée de l'URPS Orthophonistes de Bretagne le 7 juin 2024.

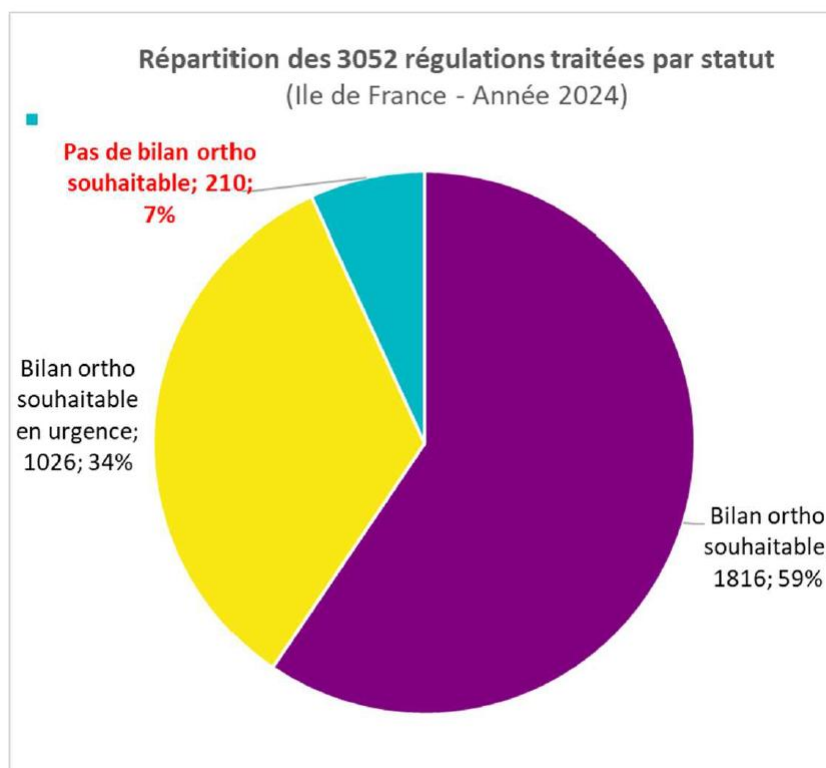
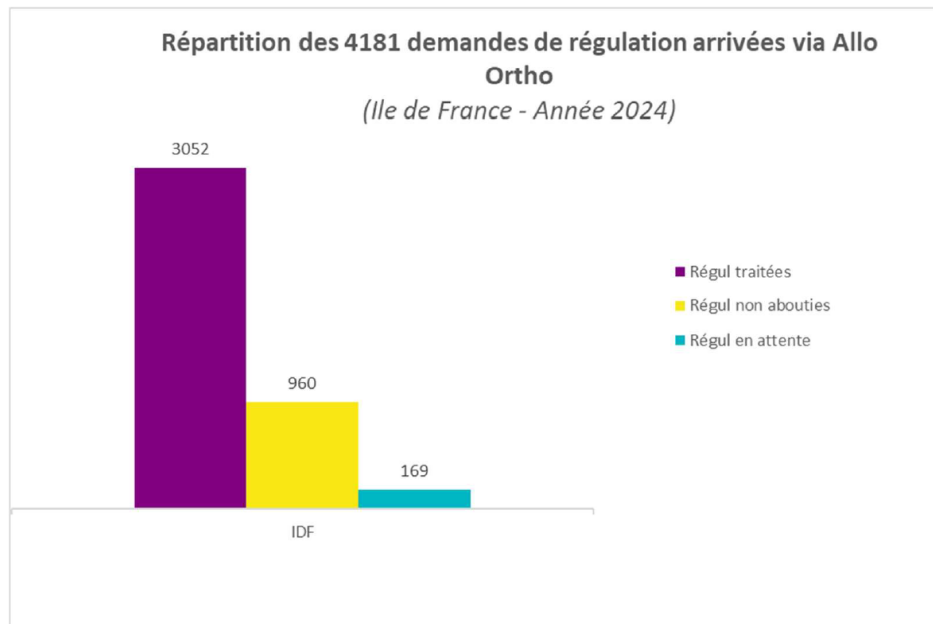


Le nombre de demandes de régulation ayant rapidement fortement augmenté, 8 nouvelles régulatrices ont été recrutées en janvier 2024 et ont démarré les régulations en février 2024.

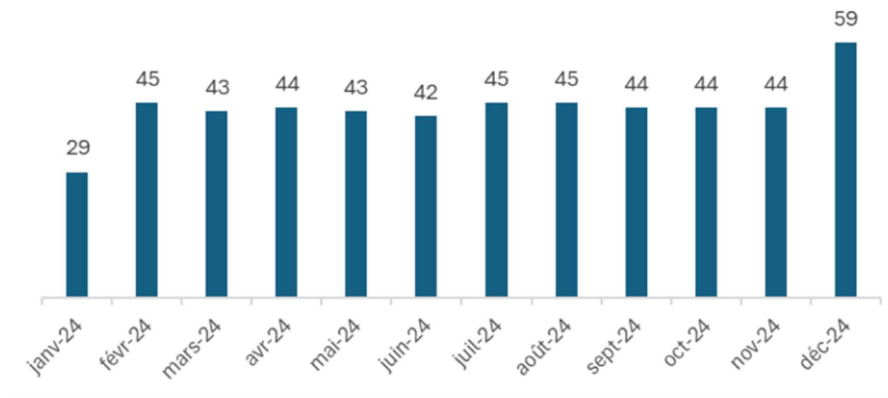


Depuis juin 2024, les patients qui s'inscrivent sur la Liste d'Attente commune territoriale ont la possibilité de demander une régulation.

Cette possibilité a été plébiscitée par les patients, et fait envisager un nouveau recrutement pour arriver à couvrir l'ensemble des créneaux hebdomadaires de régulations possibles, afin de pouvoir réduire le temps d'attente avant rappel qui est, depuis juin 2024, passé de 15 jours à quasi 6 semaines en décembre 2024.



**Nombre de créneaux de régulation par mois**  
(Région Ile de France - Année 2024)



**A-T-IL BESOIN D'UN ORTHOPHONISTE ?**

Vous avez des questions sur le développement de votre enfant et vous pensez avoir besoin d'un rendez-vous chez l'orthophoniste ? **ALLO-ORTHO.COM** vous aide à y voir plus clair et à déterminer si l'intervention d'un orthophoniste est nécessaire !

[www.allo-ortho.com](http://www.allo-ortho.com)

**Ai-je besoin d'un orthophoniste ?**

Une question sur le langage, les apprentissages, l'alimentation, la mémoire ?

[allo-ortho.com](http://allo-ortho.com), des orthophonistes vous répondent.

**III. Communiquer et faire connaître les actions de l'URPS Orthophonistes d'IDF**

1. NEWSLETTER :

L'URPS Orthophonistes a mis en place l'envoi régulier d'une newsletter à l'ensemble des orthophonistes libéraux franciliens.



## 2. Événement : anniversaire PPSO :

Le 4 juillet dernier, l'URPS Orthophonistes d'IDF a convié l'ensemble des acteurs et partenaires du dispositif PPSO en IDF à une soirée d'anniversaire de la mise en œuvre en Ile de France.

Cette soirée a été l'occasion de célébrer le succès de ce dispositif à destination des usagers, dans un contexte démographique plus que tendu et malgré les difficultés d'accès aux soins.



## IV. En 2024, des participations, des collaborations :

### 1. Zonage des orthophonistes

Le zonage des orthophonistes franciliens a été révisé en 2024.

A la différence du précédent zonage, publié en 2018, les ARS n'avaient aucune possibilité de moduler celui-ci.

Néanmoins, dans la perspective de la prochaine révision de celui-ci et afin d'éclairer les différentes instances de démocratie sanitaire qui avaient à donner un avis consultatif, l'URPS a fait appel à Mme Joy Raynaud, géographe, pour construire un document argumentaire, consultable ci-dessous :

[Position zonage URPS orthophonistes IDF.pptx](#)

[AVIS ZONAGE URPS ORTHOPHONISTE.docx](#)

Le directeur général de l'ARS a publié le zonage le 17 juin 2024. Il est consultable ci-après :

<https://www.iledefrance.paps.sante.fr/media/60056/download?inline>

L'URPS Orthophonistes IDF participe depuis aux différents groupes de travail mis en place par l'ARS IDF sur les ressources humaines en santé.

### 2. Participation aux journées AVEC SANTE à Montpellier

L'URPS Orthophonistes d'IDF a participé aux Rencontres AVEC Santé, qui se sont tenues les 22 et 23 mars 2024 à Montpellier (programme en annexe).

Cet événement annuel a rassemblé plus de 1 500 professionnels de santé autour de thématiques liées à l'exercice coordonné, à la qualité des soins et à la coopération pluriprofessionnelle.

Les représentants de l'URPS Orthophonistes IDF ont participé aux ateliers suivants :

- Cultiver le bien-être pour prendre soin des soignants
- L'accès direct : partage de compétences, une nouvelle porte d'entrée vers le collectif
- Le médiateur en santé : un nouveau membre pour le collectif
- La prévention, une affaire collective, exemple de santé environnementale
- Comment animer ou réanimer un projet d'équipe ?
- L'éducation thérapeutique du/et avec le patient



### 3. Participation à la journée régionale de la FEMASIF à ENGHEN LES BAINS

Le 31 mai 2024, l'URPS Orthophonistes d'IDF a participé à la journée régionale de la FEMASIF, en y tenant un stand destiné à présenter et promouvoir le dispositif PPSO.



#### 4. Participation à la présentation du dispositif Contrat Allocation Etudes par l'ARS IDF (CAE)

L'ARS IDF a convié l'URPS Orthophonistes d'IDF à une réunion de présentation de dispositif Contrat Allocation Etudes à destination des étudiants en santé des métiers en tension, ce qui est le cas pour les orthophonistes.

Ce dispositif permet aux étudiants en dernière année d'études de signer un contrat d'engagement de 18 mois avec une structure et d'obtenir en contrepartie un financement de 9000 euros.

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:b8f2a176-4930-4507-b72c-68ef69c692bf>

#### 5. Participation aux réunions préparatoires aux JO et JOP :

L'URPS Orthophonistes d'IDF a participé à l'ensemble des comités de pilotages en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ces réunions ont eu pour but de rassembler l'ensemble des acteurs de la santé franciliens autour de l'organisation des soins, l'anticipation des problématiques de transport, de l'afflux potentiel du public à l'hôpital en période estivale durant les Jeux Olympiques.

#### 6. Participation à la présentation des conclusions du CPOM signé par l'URPS Orthoptistes d'IDF :

Le 8 octobre 2024, l'URPS des Orthoptistes d'IDF a présenté le bilan du CPOM signé avec l'ARS IDF, visant à favoriser l'installation en libéral des orthoptiste en mettant en place des stages en cabinet libéral pour les étudiants.

Grâce à ce dispositif, 70 étudiants de l'université Paris-Cité ont pu découvrir la pratique libérale et comprendre la gestion d'un cabinet. 47 orthoptistes tuteurs ont accueilli ces étudiants et ont été rémunérés pour ce travail de tutorat.

### **LEXIQUE**

**ARS** (Agence Régionale de Santé) :

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, chargées de mettre en œuvre la politique de santé en région. Créées par la loi HPST du 1<sup>er</sup> juillet 2010, elles remplacent les anciennes Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) ainsi que d'autres institutions dont elles reprennent tout ou parties des attributions (DRASS, DDASS, URCAM, CRAM, etc.).

**CPTS** (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) :

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association de professionnels de santé de premier et second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. L'objet des CPTS n'est pas seulement d'améliorer la prise en charge de la patientèle des acteurs qui la compose mais également de répondre aux besoins de santé d'une population. On parle donc de « responsabilité populationnelle » des CPTS.

**CRSA** (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) :

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises de décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

**CTS** (Conseil Territorial de Santé) :

Dans chaque territoire de santé d'Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l'ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu'elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

**PLAI** (Permanence Locale d'Aide à l'Installation) :

Organisées tous les mois dans chaque département francilien, ces permanences visent à conseiller les professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale. Elles rassemblent sur un même lieu les principaux interlocuteurs intervenants dans le parcours d'installation de tout professionnel : délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).



**PRS** (Projet Régional de Santé) :

Le PRS est un outil stratégique, de planification de la politique de santé régionale. Il définit – pour une durée de 5 ans – les priorités de santé, en cohérence avec les grandes orientations de la Stratégie Nationale de Santé élaborée par le Ministère de la Santé. Il est élaboré par les ARS, en concertation avec les professionnels de santé et les usagers.

**URPS** (Union Régionale des Professionnels de Santé) :

Les URPS sont des associations loi 1901, créées par la loi HPST du 1<sup>er</sup> juillet 2010, qui rassemblent les professionnels de santé libéraux conventionnés. Dans chaque région, il existe 10 URPS représentant 10 professions libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sage-femmes).

Les URPS des professions disposant d'un effectif de professionnels supérieur à 20 000, organisent des élections tous les 5 ans. Les syndicats des différentes professions présentent une liste, et chaque professionnel libéral vote pour la liste qu'il souhaite voir représenter sa profession au sein de l'URPS.